



Une division d'Hydro-Québec

Le 24 octobre 2003

Monsieur Michel Dolbec
Chef de service
Service de la sécurité des barrages
Édifice 2, 1er étage, local 1.03, case 25
1665, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1N 3Y7

Direction – Production –
Beauharnois, Gatineau et international
Vice-présidence – Exploitation des
équipements de production
Hydro-Québec Production

Rez-de-chaussée
3320, rue F.-X. Tessier
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5

**Dépôt du Sommaire du plan des mesures d'urgence en cas de bris de barrage
sur le fleuve Saint-Laurent et le canal de Beauharnois**

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que lors des rencontres tenues les 12 et 19 juin 2003, le *Sommaire du plan des mesures d'urgence en cas de bris de barrage sur le fleuve Saint-Laurent et le canal de Beauharnois*, qui a trait aux aménagements de Coteau, Île Juillet, Saint-Timothée, Les Cèdres, Pointe-du-Buisson, Pointe-des-Cascades et Beauharnois d'Hydro-Québec a été remis aux représentants municipaux tel que stipulé à l'article 39 du règlement de la *Loi sur la sécurité des barrages* (chapitre 9, 2000).

Les documents ont également été expédiés par la poste à l'intention des municipalités absentes des réunions prévues pour le dépôt des Sommaires les concernant.

Vous trouverez ci-joint, copie du registre des municipalités auprès desquelles nous avons déposé le *Sommaire du plan des mesures d'urgence en cas de bris de barrage sur le fleuve Saint-Laurent et le canal de Beauharnois*, avec les municipalités de la Montérégie qui ont reçu le *Sommaire du plan des mesures d'urgence en cas de bris de barrage sur la rivière des Outaouais, tronçon Chaudières – Verchères (Carillon-Verchères)*.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le chef - Centrale de Beauharnois,

Pierre Doré

p.j. Registre des municipalités concernées et des documents remis